

Estimation de la consommation:

C'est anecdotique, mais sur cette facture, il faut croire que j'ai moins consommé les 6 premiers mois que les 6 derniers, période où il y a eu une légère augmentation tarifaire...

C'est peu sur ma facture, beaucoup sur l'ensemble des usagers!

La facture varie en fonction des régions, des traitements nécessaires, des réseaux, des prestataires...

Ma facture d'eau...

La loi indique que l'eau paye l'eau. De ce fait, on retrouve sur la facture de l'usager l'ensemble de ce qui concerne l'eau.

Mais tout doit-il être payé de cette façon? Certaines parties ne devraient-elles pas être financées autrement?

N° Compteur	Nouvel index	Ancien index	Consommation	
Relevé le 25/04/2012	1437	Estimé le 06/10/2011	1374	63 m ³
Estimé le 06/10/2011	1374	Relevé le 07/04/2011	1332	42 m ³

EauxDuNord

Présentation détaillée de votre facture d'eau conformément à l'arrêté du 10 juillet 1996

Réf. Client : / N° Facture :

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Montant € TTC	Taux TVA %
DISTRIBUTION DE L'EAU					
Abonnement au service EauxDuNord		17.60	17.60	150,94	5,5
Abonnement au service EauxDuNord		17.12	17.12	159,24	5,5
Consommation de l'eau EauxDuNord	42	1,0446	43,87		5,5
Consommation de l'eau EauxDuNord du 06/10/11 au 31/12/11	27	1,0446	28,20		5,5
Consommation de l'eau EauxDuNord du 01/01/12 au 25/04/12	36	1,0773	38,67		5,5
Préservation ressources eau Agence de l'Eau	42	0,0470	1,97		5,5
Préservation ressources eau Agence de l'Eau du 06/10/11 au 31/12/11	27	0,0470	1,27		5,5
Préservation ressources eau Agence de l'Eau du 01/01/12 au 25/04/12	36	0,0623	2,24		5,5
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Assainissement L.M.C.U.	105	1,4628	153,60	164,35	7,0
ORGANISMES PUBLICS					
Lutte contre la pollution Agence de l'Eau	105	0,35	36,75		5,5
Modernisation des réseaux Agence de l'Eau	105	0,24	25,20		7,0
Voies navigables de France V.N.F.	105	0,0046	0,48		7,0
TOTAL Hors Taxes			366,97		
MONTANT TVA (à 5,5%)			10,32		
MONTANT TVA (à 7%)			12,55		
TOTAL TTC TVA acquittée sur les débits				389,84	
Report du solde restant dû				8,90	
Déduction des Acomptes versés				-319,00	

NET A PAYER

79,74 €



POUR MIEUX COMPRENDRE VOTRE FACTURE

Eau de pluie:

Depuis juillet 2011, la loi prévoit la possibilité de faire payer le rejet des eaux de pluies dans le réseau des eaux usées (après une utilisation domestique, WC, lavage des sols...). On peut comprendre que certains s'inquiètent du surcoût pour la collectivité du traitement de cette eau mais il est dommage que ceux-ci ne se rendent pas compte du service rendu par l'usager en utilisant une eau ni pompée, ni traitée, ni acheminée par la collectivité.

L'eau est un bien vital, ce ne doit être ni une marchandise ni une source de profit. Son accès doit être garanti à tous.

Seule la gratuité des premiers m3 correspondant aux besoins vitaux (plusieurs litres par jour par habitant) le permet.

Le tarif doit être ensuite progressif pour éviter le gaspillage et préserver la ressource.

Le prix de l'eau qui sert à vivre ou à survivre ne doit pas être le même que celui de l'eau qui sert à remplir une piscine!

Nous payons l'eau trop cher!

Les multinationales de l'eau ne recherchent que le profit immédiat pour satisfaire les actionnaires.

Elles empêchent la réalisation d'une gestion à long terme, préservant la ressource, au profit de l'intérêt général. Nous pouvons le mesurer notamment au prix et au taux de fuite important du réseau.

Nous devons payer les investissements qui n'ont pas été réalisés. Les enjeux liés aux problématiques de l'eau demandent une autre vision. Seule la régie publique, sous contrôle des citoyens, peut le permettre.

Part fixe:

Moins je consomme, plus elle est pèse dans la facture. Une personne âgée paye l'eau plus cher qu'un couple avec deux enfants alors qu'elle consomme moins... Pourtant le tarif dégressif est interdit!

Je la paye, même si je suis absent et que je ne consomme pas.

Tant qu'elle existe, je ne peux pas mettre en place un tarif véritablement progressif!

Ça ne m'encourage pas à moins consommer pour préserver la ressource!

Part variable:

Elle varie en fonction de la consommation. Elle est composée de la partie distribution et de la partie taxes et redevances pour l'assainissement ou les organismes publics (Agence de l'eau, Voix navigables...)

Distribution:
Achat de l'eau (dépolluée, si nécessaire) en gros aux producteurs, entretien, renouvellement, création du réseau et des ouvrages...

Les tarifs sociaux à l'étude ne jouent que sur cette partie. **L'impact sur la facture est de ce fait assez limité.**

Assainissement:
Collecte et traitement des eaux usées, entretien, renouvellement, création du réseau et des stations d'épuration.

Je paye 80% de la dépollution, même si je n'en suis responsable que de 20!

Agence de l'eau:
Lutte contre la pollution des eaux, protection et restauration des ressources, etc. L'objectif de 50% de dépollution des eaux de surface en 2015 lui est assigné par l'Europe...
Voix navigables:
Gestion, exploitation des rivières et canaux

Tous les acteurs sont payés en fonction de ma consommation. Autant dire que peu ont intérêt à ce qu'elle diminue!

Remarques:

Les taxes et redevances représentent la plus grande partie de la facture. Elles échappent à la mise en place de tout tarif progressif ou à la gratuité des premiers m3.

Part supplémentaire:

Si j'habite en immeuble collectif, entre l'arrivée de l'eau à l'entrée de l'immeuble et mon compteur, il y a souvent un prestataire que je paye parfois très cher!